

Carte pétition

Merci de découper et renvoyer la carte ci-dessous à la section académique (enveloppe T ci-joint).



M. LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE
55, RUE DU FAUBOURG
SAINT-HONORÉ
75008 PARIS

Contrairement à vos engagements, **vous avez gravement mis en cause le pouvoir d'achat des retraités** déjà attaqué par les gouvernements précédents : **augmentation de 25 % de la CSG, désindexation des pensions** que le gouvernement considère comme une allocation. **Aucune revalorisation en 2018** malgré une inflation de 1,6 % et seulement 0,3 % en janvier 2019 pour une inflation estimée à 1,4 %. Les 1 % les plus riches verront leur **pouvoir d'achat** progresser de 6 % en 2019, celui **des retraités aura reculé de 3 %**.

Pour la grande majorité d'entre eux c'est un mois de pension en moins sur trois ans. **Le rétablissement du pouvoir d'achat de tous les retraité-e-s est indispensable et urgent.**

Monsieur le président, nous vous demandons :

- Le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires
- Une mesure immédiate de revalorisation de 3 % compensant la baisse récente de pouvoir d'achat des retraités
- L'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s
- Le maintien et le développement des services publics de proximité.

Nom et prénom :

Ville :

Courriel :

Perte d'autonomie : un calendrier mais quelles perspectives ?

En réponse à la mobilisation exceptionnelle des personnels des EHPAD l'an dernier, E. Macron a refusé de recevoir une délégation mais a annoncé une loi. Près de 400 millions ont été débloqués en urgence, notoirement insuffisants.

Aujourd'hui le calendrier se précise : après une consultation menée d'octobre à décembre, Dominique Libault, président du Haut Conseil pour le Financement de la Sécurité Sociale, remet un rapport le 28 mars. Le projet de « loi sur la dépendance » est annoncé pour la fin 2019.

On peut déjà commenter l'intitulé de la loi : le terme « dépendance » infériorise, marginalise, fixe aussi les limites de la loi à ce que le Président a appelé « la vulnérabilité du grand âge ». Il connote l'idée de charge pour la société et porte en cela la marque du choix de société que défend ce gouvernement.

Les limites de la loi sur le « vieillissement » de 2015 et le nombre croissant de personnes en perte d'autonomie rendent **les besoins considérables**. La situation des personnels et des résident.es dans bien des EHPAD est poignante et scandaleuse, celle des personnels des services d'aide à domicile est tout aussi insupportable. La moyenne du reste à charge en EHPAD est de 2 000 euros (3 000 en région parisienne) ; le plafonnement de l'Aide Personnalisée pour l'Autonomie (APA) peut rendre le coût du maintien à domicile très onéreux. La solution individuelle du recours aux aidants familiaux crée des situations bien difficiles.

Aux 22 Mds consacrés actuellement à la perte d'autonomie, il faudrait ajouter au moins 10 Mds. Le chiffre n'est pas contesté.

Pressée de faire de la publicité à un sujet sensible dans l'opinion, avant même la remise du rapport Agnès Buzyn a annoncé « des mesures fortes » mais insiste sur des points qui n'augurent pas des évolutions bien positives. La loi doit préserver une liberté de choix du lieu d'accueil de la personne âgée ; il faut « maîtriser » (?) le reste à charge dans les EHPAD, celui du maintien à domicile étant exclu car prétendu « maîtrisé », il faut renforcer l'appui aux aidants. Est annoncée la revalorisation des « métiers de l'âge »...

La question du financement est bien sûr la pièce maîtresse du dispositif. Parmi les propositions les plus médiatisées, figure celle du groupe « Matières grises » (Luc Broussy, Jérôme Guedj...). Il propose de **continuer à faire payer** (à quel taux ?) la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) - actuellement fixée à 0,5% et prélevée sur les salaires, les pensions et les revenus du patrimoine - alors que la dette de la Sécu aura été épongée (et à quel prix en plus pour les patients et les hôpitaux). A quoi s'ajouterait un apport de CSG.

Est mise aussi sur la table la proposition de la Mutualité Française en commun avec l'organisme d'assurances ORCIP **d'une complémentaire peut-être obligatoire**, entérinant ainsi les attaques contre la Sécu.

La contribution du SNES-FSU avec le groupe des 9 s'inscrit évidemment à contre-courant de cette dérive individualiste et assurancielle. La perte d'autonomie fait partie des aléas de l'existence pour lesquels a été créée la Sécurité Sociale. A ce titre elle doit faire partie de la branche maladie comme la maternité, la maladie, le décès, l'invalidité. Le financement serait assuré en supprimant les 27,5 Mds d'exonérations de cotisations sociales (2017) et en luttant contre l'optimisation et l'évasion fiscales. L'aide à la perte d'autonomie a besoin d'un service public donnant un statut à des personnels mieux formés et mieux rémunérés. Une bataille nouvelle en perspective ?

Martine Beaulu-Barlier